

CRITERES D'ACCES AUX GRANDES ECOLES FORMANT AU BTS POUR LES ELEVES DE NIVEAU TERMINALE (NON ADMIS AU BAC)

Les élèves de niveau Terminale (non admis au BAC ou ayant échoué à plusieurs reprises au BAC) peuvent avoir accès à certaines grandes écoles publiques et aux grandes écoles privées en vue d'une inscription en année préparatoire au BTS (Brevet de Technicien Supérieur).

De façon générale, les concernés doivent avoir obtenu un total d'au moins 160 points au BAC de l'enseignement général et 192 points au BAC de l'enseignement technique (08/20 de moyenne).

Pour l'inscription dans les grandes écoles privées, ils doivent bénéficier d'une Autorisation d'inscription en Année Préparatoire (AP) auprès de la Direction de l'Enseignement Supérieur (DESUP) sis à l'immeuble Lamblin au Plateau.

Quant aux grandes écoles publiques, l'accès se fait par voie de concours (test).

Nous présentons ici ces structures et leurs offres de formations.

✓ CBCG (Centre Bureautique de Communication et de Gestion)

- Assistanat de Direction
- Finance Comptabilité
- Gestion Commerciale
- Logistique
- Tourisme et Hôtellerie

✓ **CELIA (CENTRE D'ELECTRONIQUE ET D'INFORMATIQUE APPLIQUEE)**

- Maintenance Électronique
- Maintenance Électronique grand public (TV; RADIO; VIDÉO)
- Maintenance Informatique
- Téléphonie Privée
- Télématique
- Réseau Informatique
- Maintenance des Systèmes Électroniques et Informatiques

✓ **EPCCI (Ecole Pratique de la Chambre de Commerce et d'Industrie)**

- Finances Comptabilité et Gestion d'Entreprises (FCGE)
- Assistanat de Direction (AD)
- Gestion Commerciale (GC)
- Informatique – Développeur d'Application (IDA)
- Tourisme et Hôtellerie (TH)
- Logistique (LOG)